

Date : 19/02/13

La FNCC met en garde contre la fusion des conseils d'architecture dans une structure unique

Le projet de réforme sur la décentralisation continue de susciter des oppositions : après celle de l'Association des maires de France qui a qualifié l'avant-projet de « recul manifeste des libertés locales » (voir Maire Info du 15 février), et celle de l'Association des grandes villes de France qui ne veut pas de chef de filat pour les régions en matière de tourisme, c'est au tour de la **Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)** de mettre en garde contre les dispositions se rapportant à l'ingénierie territoriale.

Le texte présenté début février aux élus prévoit en effet de « rationaliser » les structures existantes au niveau départemental, en créant des « groupements d'intérêt public (GIP) réunissant plusieurs structures et opérateurs œuvrant dans le domaine de l'aménagement et de l'économie », explique la **FNCC**. Ces « structures uniques » auraient pour vocation d'aider les communes et EPCI sans ressources d'ingénierie propres, et intégreraient les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), créés dans presque chaque département à la suite de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, selon la fédération qui a publié hier un communiqué pour mettre en garde contre cette fusion. Ce GIP qui serait compétent en matière d'ingénierie publique locale ne pourrait être créé que dans les départements où existe un CAUE.

« Si la loi devait être votée en l'état, le risque serait grand que les missions profondément culturelles des CAUE – information, conseil, sensibilisation – voient leur moyens amoindris tant est tendu le contexte budgétaire des départements », s'alarme la **FNCC**.

Une fusion « dans un organisme beaucoup plus large aura pour conséquence une orientation de l'engagement public vers une approche purement technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou vers la réalisation opérationnelle des projets », au mépris du travail accompli par les CAUE pour assurer la « qualité architecturale » des projets et « leur articulation harmonieuse avec les exigences de la conservation du patrimoine », affirme la fédération. Principaux concernés, les CAUE ont alerté l'Association des maires de France. Dans un courrier récent adressé au président de l'AMF, Jacques Péliissard, la FNCAUE (Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) a également exprimé ses fortes réserves sur cette disposition.

a Évaluation du site

Maire-Info est un quotidien proposé par l'association des maires de France et le crédit local de France. Il est destiné à fournir informations et nouvelles aux élus locaux - agenda, brèves...

Cible
Spécialisée

Dynamisme* : 10

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine